

MAÎTRES DE NOTRE PROFESSION, AU QUOTIDIEN

Nous sortons à peine d'une longue ronde de négociations, et pourtant c'est déjà reparti! En effet, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) ont déposé leur cahier respectif de demandes syndicales le 31 octobre dernier au Comité patronal de négociation (CPN).



Pour y arriver, la FSE-CSQ a procédé, au printemps 2022, à une vaste consultation visant à valider ses orientations. Près de 15 000 enseignantes et enseignants y ont participé.

Ils ont, d'ailleurs, clairement signifié leur volonté ferme d'améliorer leur quotidien :

- en intervenant sur les deux composantes majeures au cœur de la profession enseignante : la composition de la classe et la tâche;
- en garantissant au personnel enseignant des conditions de travail qui donnent le goût de choisir l'enseignement et d'y rester!

1. Alléger la tâche afin de donner de l'air aux enseignantes et enseignants

Quelques exemples de demandes syndicales déposées

Au préscolaire

- Considérer le temps de surveillance de l'accueil et des déplacements à l'intérieur des activités de formation et d'éveil.

Au primaire

- Pour toutes et tous : diminuer le temps d'enseignement et limiter le temps consacré à des tâches pouvant être confiées à d'autres catégories d'emploi.
- Pour les enseignantes et enseignants spécialistes du primaire : revoir le temps d'enseignement et la durée de la tâche éducative en fonction du nombre de groupes et d'écoles.

- Pour les enseignantes et enseignants orthopédagogues : établir un maximum d'élèves à suivre en services directs et de titulaires avec qui collaborer.
- Pour les enseignantes et enseignants à temps partiel : assurer un pourcentage des autres tâches prévues à la tâche éducative proportionnel au temps de présentation des cours et leçons.

Au secondaire

- Pour tous les enseignants et enseignantes : plafonner le nombre de périodes de cours et leçons, et ajuster, si nécessaire, le temps moyen d'enseignement.

À l'éducation des adultes

- Prévoir 80 heures annuellement pour le suivi pédagogique lié à la spécialité, pour une tâche enseignante à 100 %, dans le temps d'enseignement, et moduler selon le pourcentage de tâche.

À la formation professionnelle

- Prévoir dans la tâche éducative le temps pour les activités de promotion de programmes.
- Uniformiser la tâche du personnel enseignant visé par la clause 13-10.08¹ avec les autres enseignantes et enseignants de la formation professionnelle.
- Pour l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel : baliser la tâche éducative afin qu'elle ne puisse pas être uniquement composée de cours et leçons.

Et pour tous les secteurs

- Pour tout le personnel enseignant, éviter de créer des espaces supplémentaires d'assignation dans la tâche et lui « donner de l'air », soit augmenter le temps totalement à sa disposition.

2. Revoir la composition de la classe afin d'améliorer le quotidien des enseignantes et enseignants

Quelques exemples de demandes syndicales déposées



Denis St-Hilaire, porte-parole de la FSE-CSQ à la table de négociation.

Au secteur des jeunes

- Pour le personnel enseignant des **classes régulières**
 - Finaliser les travaux qui se font actuellement par le comité avec la partie patronale sur la composition de la classe avant de déposer ultérieurement nos demandes².
 - Pérenniser et indexer la nouvelle mesure permettant l'ajout de groupes au primaire dans les milieux difficiles.
 - Prévoir une mesure temporaire spécifique visant à contrer les répercussions de la pandémie sur la réussite scolaire en milieu défavorisé.
- Pour le personnel enseignant des **classes d'adaptation scolaire**
 - Revoir les règles applicables lors de l'établissement du maximum d'élèves dans les classes regroupant différents types d'élèves HDAA.
 - Instaurer un ratio au préscolaire pour les classes regroupant des élèves présentant des problématiques concernant le développement global.

1. L'Entente nationale, à la clause 13-10.08, vise les enseignantes et enseignants réguliers pour les spécialités : *Opération de machinerie lourde, Mécanique de véhicules lourds, Montage de lignes électriques et Transport par camion.*

2. Considérant les travaux en cours du comité portant sur la composition de la classe (annexe 69), un dépôt complémentaire touchant les principales revendications visant la composition de la classe, incluant notamment celles touchant les groupes à plus d'une année d'études (GPAE) et l'intégration d'élèves allophones dans les classes régulières, se fera à la fin de ses travaux.

- Prévoir l'obligation de respecter les règles de formation des groupes dans certaines classes spécialisées³, et ce, bien qu'il y ait un soutien visible.
- Pour le personnel enseignant des **classes d'accueil**
 - Obtenir l'ouverture de classes d'accueil supplémentaires ou, à défaut, instaurer certaines balises pour l'utilisation des sommes.

Au secteur de l'éducation des adultes

- Établir un maximum de sigles de cours à enseigner et à évaluer dans un même groupe, et interdire le regroupement d'élèves en formation de base commune et d'élèves en formation de base diversifiée.
- Définir un ratio pour les classes de francisation.
- Bonifier les sommes liées à l'organisation des groupes d'élèves et revoir les modalités d'utilisation de ces sommes.
- Bonifier les sommes allouées en soutien à la composition de la classe.

Au secteur de la formation professionnelle

- Bonifier les sommes allouées en soutien à la composition de la classe.



Éric Pronovost, président FPSS, Jacques Landry, président FPPE, Brigitte Bilodeau, vice-présidente FSE, Heidi Yetman, présidente APEQ, Éric Gingras, président CSQ.

3. Améliorer les conditions de travail afin de rendre la profession plus attrayante

Quelques exemples de demandes syndicales déposées

Garantir plus d'autonomie professionnelle

- Pour tous les secteurs
 - Prévoir que toutes les tâches qui n'ont pas besoin d'être accomplies à l'école puissent être réalisées au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (télétravail).
 - Prévoir que les enseignantes et enseignants déterminent le contenu d'au moins 50 % des journées pédagogiques.

Réduire la précarité et mieux soutenir le nouveau personnel enseignant

- Au secteur des jeunes
 - Permettre la mise en place de contrats à temps partiel bonifiés par de la suppléance.
 - Réduire la durée prévue pour le déclenchement des contrats à temps partiel ainsi que le nombre de jours avant que les enseignantes et enseignants soient rémunérés à l'échelle lors d'une suppléance.
- Dans tous les secteurs
 - Augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants mentors (équivalent temps complet) prévus à l'annexe 58 ainsi que les budgets associés à l'insertion professionnelle et au mentorat.

Retenir les enseignantes et enseignants d'expérience

Instaurer une banque supplémentaire distincte de journées de congé pour affaires personnelles, monnayables, pour les enseignantes et enseignants en fin de carrière selon le barème lié au nombre d'années d'expérience suivant :

- après 27 ans, 3 jours;
- après 30 ans, 4 jours;
- après 33 ans, 5 jours.

3. Voir l'Entente nationale à la clause 8-8.01 F) al. 2 : classe d'élèves handicapés en raison d'une déficience intellectuelle profonde ou en raison de troubles envahissants du développement ou de troubles relevant de la psychopathologie ou handicapés en raison d'une déficience langagière sévère.

Bonifier la rémunération globale et autres conditions salariales

- Prévoir une contribution substantielle aux assurances.
- Prévoir que les dépassements de la tâche éducative sont payés à 150 %.
- Revoir et bonifier la rémunération lors de suppléance.
- Corriger l'échelle salariale.
- Verser une somme de 100 \$ pour certains formulaires requis pour une ou un élève.
- Clarifier que l'enseignante ou l'enseignant peut s'absenter sans perte de traitement pendant la période où elle ou il est en quarantaine.
- Ajouter des jours de congé de maladie.



Heidi Yetman, présidente APEQ, Jacques Landry, président FPPE, Eric Pronovost, président FPSS, Brigitte Bilodeau, vice-présidente FSE.

La FSE-CSQ et l'APEQ ont entendu votre cri du cœur et votre volonté ferme de voir vos conditions de travail s'améliorer. Elles sont déterminées à porter haut et fort vos revendications. Bien que le gouvernement affirme que l'éducation est la priorité des priorités, il y a fort à parier qu'il ne nous fera pas de cadeau. Nous devons être mobilisés, nous faire voir et nous faire entendre afin que les résultats de cette négociation soient à la hauteur de nos attentes. Nous rappellerons au gouvernement qu'*On est là* pour l'éducation!

**On est là pour l'amélioration des conditions de travail
des enseignantes et enseignants!**

fse.lacsq.org

Rédaction : Mélanie Fortier

FSE
FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec



 facebook.com/FSECSQ

 instagram.com/lafsecsq/